

L'ORGANISATION DES URGENCES EN SANTÉ AU TRAVAIL ET LA RÉFORME

PRÉSENTATION DE LA SFMTU

Dr. Philippe HAVETTE

Président de la SFMTU

Médecin coordinateur RTE
Réseau de Transport d'Électricité

1°L'ORGANISATION ET LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES EN 2013

Dr. Philippe HAVETTE

Pr. Alexis DESCATHA

Unité de pathologie professionnelle-SAMU 92

LES SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL

- La réglementation définie maintenant les missions des services de santé au travail quand précédemment, seules les missions du médecin du travail étaient évoquées.

→ La pluridisciplinarité

LA PLURIDISCIPLINARITE

- Obligatoire pour les services interentreprises
 - Equipe pluridisciplinaire (composition minimum)
- A rechercher pour les services autonomes (souvent déjà en place)
 - Les seuils permettant de créer un service autonome a été fixé à 500 salariés en équivalent temps plein
 - Salarié compétent pour les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise/recourir à des compétences extérieures

MISSIONS DU STT /URGENCE

- Le Service de Santé au Travail est le conseiller les employeurs pour diminuer les risques professionnels
 - actions sur le milieu de travail
 - organisation et la prise en charge des urgences
- -«**La délivrance de conseils en matière d'organisation des secours et des services d'urgences**
- - La formation aux risques spécifiques
- - L'élaboration des actions de formation à la sécurité et à celle des secouristes »

LE MEDECIN DU TRAVAIL

- Contribue à mettre en œuvre les missions du SST
- SIE: les missions sont assurées par l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail **sous la conduite du médecin du travail** et dans le cadre des priorités du service objectifs et du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de moyens
« **le médecin du travail anime et coordonne cette équipe** »
- SA: Les actions sont conduites par le médecin du travail **en collaboration** avec les services chargés des activités de protection des salariés et de prévention des risques professionnels, l'employeur et les autres acteurs de l'entreprise dont le CHSCT.

L'INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL (IST)

- Pas de changement de seuils d'effectifs de salariés pour que la présence d'un infirmier dans l'entreprise soit obligatoire
- Les services interentreprises ont maintenant l'obligation de recruter un infirmier en santé au travail au sein de chaque équipe pluridisciplinaire

Les missions de l'IST sont exclusivement préventives, à l'exception des situations d'urgence

- Le code de la santé publique prévoit que personnel infirmier a des missions propres du fait de ses compétences et des missions qu'il exerce sur la base de protocoles établis par le médecin travail en particulier dans le domaine de l'urgence.
- Participation à l'évaluation des risques , aux actions de formation pour les mesures à prendre en cas d'urgence

- Conséquences de ces nouvelles responsabilités, la formation devient obligatoire, par l'inscription par l'employeur à une formation en santé au travail, dans les 12 mois suivant le recrutement, en l'absence de formation antérieure, et par la formation continue. Le contenu de cette formation n'est pas détaillé
- Cette formation en santé au travail concerne également les urgences

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

- *décret du 3 mars 2006*
- *Les établissements de santé ou de structures médico-sociales*
- *Acquisitions par les professions de santé des connaissances nécessaires à la prise en charge ,seul ou en équipe, d'une personne en situation d'urgence mettant en jeu le pronostic vital ou fonctionnel.*
- *Elle comprend une formation initiale et des renouvellements*

LE COLLABORATEUR MEDECIN

- Assiste dans ses missions le médecin du travail qui l'encadre
- Peut, **sous sa propre responsabilité**, assumer les protocoles d'urgence dans les entreprises

L'INTERNE EN SANTE AU TRAVAIL

- Peut, sous certaines conditions remplacer un médecin du travail temporairement absent, *et donc avoir à organiser et prendre en charge des urgences*

L'ASSISTANT EN SANTE AU TRAVAIL

- Contribue à identifier les dangers et les besoins en santé au travail, en priorité dans les entreprises de moins de 20 salariés
 - *identifier les besoins en organisation des urgences après repérage des risques, en lien étroit avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.*

L'IPRP

- Professionnel qui a des compétences techniques ou organisationnelles en matière de santé et de sécurité au travail
- Missions: réalisation de conseils, diagnostic,.....
- *Domaine organisation des urgences*

LE SALARIE DESIGNNE COMPETENT

- Le salarié désigné par l'employeur, compétent pour les activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise *sera un des interlocuteurs du médecin du travail dans le domaine des urgences*
- Non lié à la taille de l'entreprise

LES DOCUMENTS

- **FDS:** L'employeur est tenu de communiquer au médecin du travail les fiches de données de sécurité relatives aux produits utilisés *Cette mesure permet au médecin du travail d'organiser les mesures en cas d'accident.*
- La **fiche d'entreprise** établie par le médecin du travail et le **rapport annuel d'activité du médecin du travail** comportent *des renseignements sur l'organisation des urgences*
- **Le rapport annuel d'activités du médecin du travail**

- le médecin du travail communique à l'employeur les rapports et les résultats des études qu'il a menées ,ou menées par l'équipe pluridisciplinaire, dans le cadre de son action en milieu de travail (*incluant l'organisation des urgences*).
- Ces éléments sont portés à la connaissance du CHSCT (ou à défaut des DP) par l'employeur, qui les tient à la disposition du médecin inspecteur du travail

LA NOUVELLE COMMUNICATION

- Lorsque le médecin du travail constate la présence d'un risque pour la santé des travailleurs, il propose par un écrit motivé et circonstancié des mesures visant à la préserver. L'employeur prend en considération ces propositions et en cas de refus, fait connaître par écrit les motifs.
- De même le médecin du travail, saisi par un employeur doit faire connaître ses préconisations par écrit
- L'ensemble est tenu à disposition du CHSCT (ou des DP), de l'inspecteur du travail, du médecin inspecteur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale

LA FORMATION

- Participation du médecin du travail aux actions de formation déjà en vigueur (secouristes, formation des salariés aux risques professionnels) ;
- la loi du 20 juillet permet aux SST interentreprises d'élaborer des actions de formation pour les salariés , lorsqu'elles répondent aux missions du service . *Les mesures à prendre en cas d'urgence sont donc ,ici aussi concernées.*

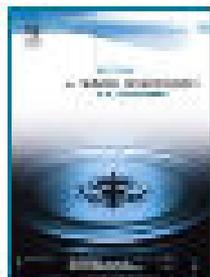
LES REFERENCES

- Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail
- Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail
- Décret n° 2012-137 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail
- Circulaire DGT/ n° 13 du 9 novembre 2012 relatif à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des services de santé au travail
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence



ELSEVIER
MASSON

Reçu le :
28 janvier 2013
Accepté le :
21 février 2013



Vol 74 - N° 3 - Juin 2013
P. 233-346
© Elsevier Masson SAS

Disponible en ligne sur

SciVerse ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Apports de la nouvelle réglementation dans l'organisation et la prise en charge des urgences en milieu de travail

Contributions of the new regulations in the organization and management of emergency care in the workplace

P. Havette^{a,b}, S. Quinton-Fantoni^c, A. Descatha^{a,d,e}

^a Société française de médecine du travail et d'urgence, 92380 Garches, France

^b RTE, service médical, tour initiale, 1, terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 La Défense cedex, France

^c Service de pathologies professionnelles, CRDP, université Lille Nord de France, CHRU de Lille, 1, avenue Oscar-Lambret, 59037 Lille cedex, France

^d Unité de pathologie professionnelle, Samu 92, hôpitaux universitaires de Paris Île-de-France Ouest, université de Versailles Saint-Quentin, AP-HP, site de Poincaré, 92380 Garches, France

^e Inserm, U1018, centre de recherche en épidémiologie et santé des populations (CESP), plateforme de recherche « cohortes en population », 94807 Villejuif cedex, France

2° Société Française de Médecine du Travail et d'Urgence



HISTORIQUE



IRESU
INSTITUT DE RECHERCHE
ET D'ENSEIGNEMENT
DES SOINS D'URGENCE

Tél : 01 47 10 70 01
Fax : 01 47 10 70 07
E-mail : iresu.samu92@rpc.aphp.fr

Hôpital Raymond Poincaré
F 92380 GARCHES

Déclaration d'organisme de formation
n° : 11920231092

JAMU
2 · 0 · 1 · 2
LES URGENCES
EN MEDECINE
DU TRAVAIL
DU 29 A VENDREDI 30 MARS 2012
800 NAULT.COM
BOULEVARD RILLANCEY (N)

PROGRAMME
SÉANCES PLÉNIÈRES
SÉANCES PARALLÈLES
ATELIERS

34^e JOURNÉES D'AVANCEMENT MÉDICAL EN MÉDECINE DU TRAVAIL

CONTACT & URGENCES
Journal de l'avis et d'information sur les urgences médicales
dans les entreprises et les collectivités

Zoom sur :
Prise en charge
de l'arrêt cardiaque
en milieu du travail

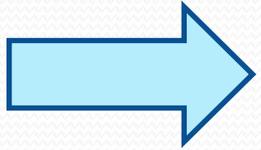
Le point sur :
Le diabète

Zoom sur :
La réalisation des protocoles de prise en charge
des urgences en entreprise

Numéro 176 - Juin et Juillet 2011



GROUPE POST D.U.
GESTION des URGENCES
en MILIEU DE TRAVAIL



METHODE

- **Fiches abordées thème par thème :**
 - Un sous groupe par thème (5 sous-groupes)
 - Un coordinateur par thème
 - Un coordinateur pour l'ensemble des thèmes
- **Validation par les coordinateurs de sous-groupe**
 - Transmission de l'ensemble des fiches aux coordinateurs
 - Etude des fiches et des sources
 - Validation
- **Validation des fiches par :**
 - Les deux directeurs du diplôme et le médecin urgentiste rédacteur de la Revue Contact
 - Éventuellement par les référents enseignants du diplôme (en fonction du thème)
 - L'ensemble du groupe

METHODE(suite)

- **Les Données prises en compte :**
 - Données validées (recommandations, HAS, réunions de consensus)
 - Sources citées sur la feuille de protocole
- **La rédaction des protocoles:**
 - Thème= 1 symptôme
 - Ou 1 « diagnostic » pouvant être établi par un paramédical (exemple HTA)
 - Rédaction sous forme d'algorithmes décisionnels reflétant la prise en charge réelle du patient

L'ELABORATION DES PROTOCOLES

- **UNE DEMARCHE ORIGINALE**
 - **Une approche PLURIDISCIPLINAIRE**
 - **Médecins urgentistes: SAMU de Garches**
 - **Médecins du travail: Groupe de médecins ayant validé la formation du DU d'Urgences en Milieu de Travail**
 - **UN travail COLLECTIF:**
 - **Groupes de médecins du travail se réunissant autour d'un thème**
 - **Synthèse puis avis des médecins urgentistes**
- **Un RESULTAT : conforme aux données médicales actuelles / utilisable sur le terrain**

Principe d'élaboration

LE « PLAN STANDARD »

Titre= Symptôme <i>Éventuellement la définition et mots clés</i>	
Évaluation d'une détresse immédiate par secouriste/ infirmier [Bilan initial et constantes (1=vitales)], (1 ^{er} étage)	Prise en charge immédiate - Secouriste - Infirmier - Médecin
Évaluation d'une détresse potentielle par - Infirmier : interrogatoire, constatations cliniques, constantes non vitales (2) +/- ECG - Médecin : examen clinique, lecture ECG (2 ^e étage)	
Décision, prise en charge et orientation par un algorithme (3 ^e étage)	



CONTACT & URGENCES

Journal de liaison et d'information sur les urgences médicales
dans les entreprises et les collectivités

Prise en charge des détresses vitales en milieu de travail

MÉMENTO & PROTOCOLES

COORDINATEUR

Alexis Desautels

alexis.desautels@contact-urgences.ca

COORDINATEUR

Alexis Desautels, Philippe Gaudet, François Gauthier, Michel Gauthier

REVISOR

Alexis Desautels, Philippe Gaudet, François Gauthier, Michel Gauthier

Un groupe de travail pour la réalisation de ce memento

pour l'opération Santé-Alerte en gestion des urgences en milieu de travail

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphane B. Bouchard, Michel Gauthier, Stéphane Gauthier, François Gauthier, Michel Gauthier

Émile G. Gauthier, Michel Gauthier, Stéphane Gauthier, François Gauthier, Michel Gauthier

Éric B. Gauthier, Stéphane Gauthier, Michel Gauthier, François Gauthier, Michel Gauthier

Michel Gauthier, Stéphane Gauthier, Michel Gauthier, François Gauthier, Michel Gauthier

© 2013-2014 CONTACT & URGENCES. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est interdite.

À l'usage des entreprises et des collectivités. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est interdite.

À l'usage des entreprises et des collectivités. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est interdite.

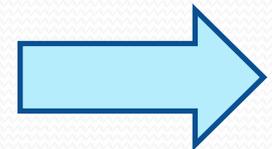


CONTACT & URGENCES

Éditions par Alexis Desautels

CONTACT & URGENCES

LE e-BOOK



**1^{er} séminaire GROUPE PROTOCOLES
FOIT EN URGENCES EN MILIEU DE TRAVAIL**

PROGRAMME



Mardi 4 avril 2011

07h00 : Accueil des participants et présentation de la journée
Aurélien Siberville, Michel Desr, Aline Cassella, François Delvigne, Philippe Navais

- 07h30-09h00 : Actualités juridiques DC
- Nouvelles européennes (Sylvie Cellier)
 - Nouvelles communautaires sur l'accès au travail (Michel Desr)
 - Actualité européenne AVE et CDDC (François Delvigne)
 - Cas sociaux en urgence (Aline Cassella)
 - Présentation de la mission du juriste (Aurélien Siberville, Philippe Navais)

09h00 : ... Et ça continue

Jeudi 6 avril 2011

- Matinée « Travailleur »
- 08h30 : Accueil et régulation en groupe
 - 09h00-11h00 : Travail en groupe sur problèmes (doss), avec un conseiller et un supérieur
 - 11h00-11h15 : Pause
 - 11h15-11h30 : Synthèse et validation des problèmes (20 min/protocoles)

- Déjeuner (11h30-14h00)

- Après-midi (14h00-17h00) libre

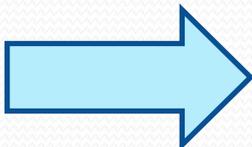


ANNONCIER DES PROTOCOLES

[http://www.annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com](http://www.annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com/annuaire-entreprises.com)

1^{er} séminaire du Groupe Protocoles post DU Gestion des Urgences en Milieu de Travail

6 avril 2011





**Société Française
de Médecine du Travail et d'Urgence**

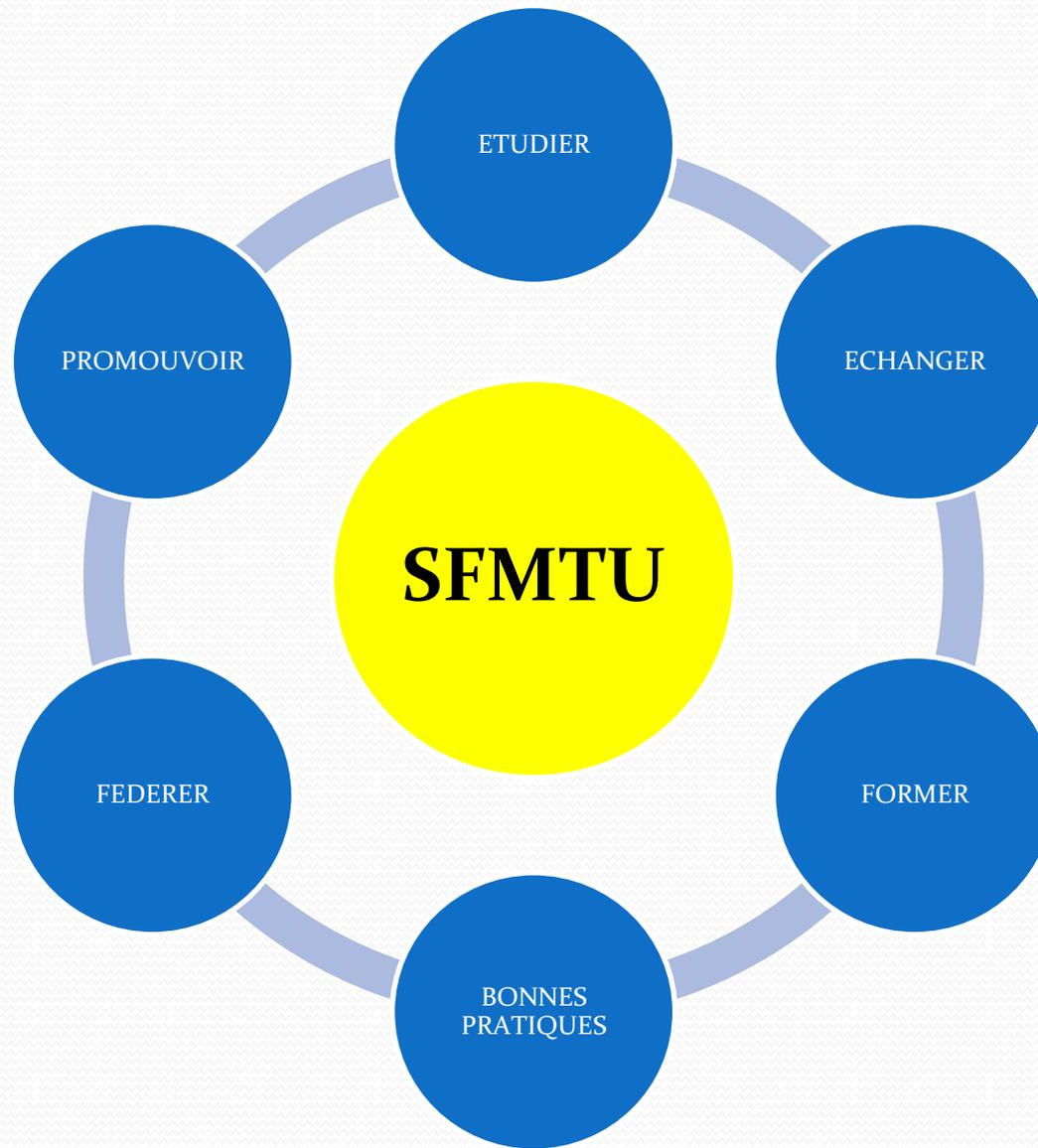
OBJECTIF

Développement National et International
de la coopération entre

- la médecine du travail
- et la médecine d'urgence

LES DIFFERENTS ASPECTS de cette COOPERATION

- Organisation du développement professionnel continu
- Enseignement universitaire et para universitaire , pratique médicale, expertise, recherche clinique et en soins courants
→ Recherche appliquée et fondamentale
- Réunions professionnelles et scientifiques → Réseau et échanges, bonnes pratiques, capitalisation des savoir-faire
- Elaboration de recommandations, de référentiels en lien avec les autorités compétentes
- Echanges avec les conseils nationaux de médecine du travail et de la médecine d'urgence , avec les autres organisations professionnelles , et les autorités de tutelles



Le CONSEIL d'ADMINISTRATION

- Dr. Armelle Séverin: Secrétaire
- Dr. Marie-France Bourillon: Trésorière
- Dr. François Dolveck: Vice-président
- Dr. Alexis Descatha: Vice-président
- Dr. Michel Baer: Vice-président
- Dr. Philippe Havette: Président

LE PRESENT

- **7 Groupes de travail sur protocoles**
 - Médecins , infirmiers (prérequis)
 - « Maladies infectieuses en milieu de travail »
 - Publication

- Participation JAMU (2,3 et 4 avril)
- Le 2 avril: Symposium satellite SFMTU, de 14h à 18h



JAMU 2014 Une formation proposée par **IRESU**
Institut de Recherche et d'Enseignement des Soins d'Urgence

- Accueil
- JAMU 2014
- Symposium SFMTU
- Transport & Plan
- Places à proximité
- Tarif & devis
- Inscription en ligne
- Documentation JAMU 2013
- Documentation IRESU Complémentaire
- Déjà vu
- Contact IRESU

Symposium Satellite SFMTU
Mercredi 2 Avril 2014
14h > 18h : Déroulé et avant programme

11h - 14h : Session matinale : Réunion du comité SCDM, working group de ICDM/DST...
Session réservée aux membres du WG SCDM

14h - 15h 30
Synthèse des groupes de travail de la SFMTU consacrée à l'élaboration des protocoles, Update contactage & vaccinations

15h 30 - 17h
Expériences communes Service de Néonologie du travail, SFMU & Services d'accueil des urgences

Symposium Satellite SFMTU

Le Beffroi

Mercredi 2 Avril 2014

Cette journée s'adresse à tous les médecins du travail, membres ou non de la SFMTU

Elle est consacrée à l'exposé des travaux récents de la SFMTU, de retour d'expériences communes et une session réservée à des communications sur le thème de l'urgence en milieu du travail.

11h > 14h : Session restreinte : Réunion du comité ECOH, working group de ICOH/CIST.

Session réservée aux membres du WG ECOH

14h > 15h 30

Synthèse des groupes de travail de la SFMTU consacrée à l'élaboration des protocoles. Update d'infectiologie & vaccinations.

15h 30 > 17h

Expériences communes Service de Médecine du travail, SAMU & Services d'accueil des urgences.

17h > 17h 45

Communications sur la thématique urgences en milieu du travail.

17h 45 > 18h

Synthèses et conclusions

Recommandations scientifiques

- **Diffusion internationale: groupe de travail ECOH**



**Emergency in occupational setting:
should we suggest a new scientific
committee?**



- Site: **sfmtu.fr**

Menu principal

- » La SFMTU
- » Adhérer
- » Alertes
- Synthèses & Bibliographie
- » Réunions & formations...
- » Contacter la SFMTU

Connexion

Identifiant

Mot de passe

La SFMTU

La SFMTU est née en 2011 de la volonté de développer une coopération entre médecine du travail et médecine d'urgence, afin d'optimiser la prise en charge des urgences médicales en milieu du travail.

Elle a pour objet statutaire le « développement national et international de la coopération entre la médecine du travail et la médecine d'urgence dans tous ses aspects... »

Elle est ouverte aux professionnels de la santé au travail et de l'urgence.

Vous êtes cordialement invités à rejoindre la SFMTU, dont les premiers axes de travail sont orientés autour des 3 principales thématiques retenues pour cette première année d'existence:

- Réseau et échanges
- Diffusion et promotion
- Enseignement et recherche, incluant les bonnes pratiques, les recommandations et la capitalisation des savoir-faire

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Dr. Philippe HAVETTE

06 63 63 73 31

philippe.havette@wanadoo.fr